



# AZUBI- BACPRO

Guide de mise en oeuvre







## Le mot de la Rectrice

**L**e dispositif Azubi-Bacpro s'inscrit dans la politique académique menée pour la promotion de l'allemand et du bilinguisme ainsi que pour la valorisation de la voie professionnelle. Il répond également aux besoins économiques du Rhin Supérieur, espace dans lequel la maîtrise de la langue du voisin est indispensable.

Réel atout pour l'académie de Strasbourg et le Land du Bade-Wurtemberg, Azubi-Bacpro est un label d'excellence pour les élèves et apprentis élaboré conjointement par les deux partenaires. Cette étroite coopération franco-allemande rend ce dispositif unique et inédit dans la voie professionnelle. L'élaboration de ce dispositif au sein du réseau bi-latéral pour la coopération dans la voie professionnelle par des acteurs du monde éducatif français et allemands témoigne de la volonté de développer l'apprentissage de la langue du voisin, mais aussi d'acquérir sa culture d'entreprise. Au-delà des compétences professionnelles, linguistiques et interculturelles qu'ils auront acquises, les élèves et les apprentis auront fait la preuve de leurs capacités d'ouverture d'esprit et d'adaptation, des compétences clés très recherchées sur le marché du travail.

L'intérêt suscité par Azubi-Bacpro dépasse d'ores et déjà les frontières de l'académie et du Bade-Wurtemberg. L'académie de Dijon, partenaire du réseau bilatéral entre, à la rentrée 2016, dans une phase d'expérimentation en s'appuyant sur tous les outils conçus par l'académie de Strasbourg en collaboration avec le Bade Wurtemberg. Ce projet pilote pourrait à terme prétendre au statut de label national.

Les équipes intéressées pourront prendre appui sur les outils élaborés et réunis dans ce guide tout en respectant les exigences définies dans le cahier des charges pour la mise en place du dispositif et l'obtention de l'attestation de compétences commune aux deux partenaires.

Convaincue de la plus-value qu'apporte Azubi-Bacpro aux élèves et apprentis de notre académie, je tiens à saluer l'engagement des différents acteurs franco-allemands chargés du pilotage de ce dispositif.

Je suivrai personnellement son évolution tant au niveau académique que national.

**Sophie Béjean**  
Rectrice de l'académie de Strasbourg  
Chancelière des universités d'Alsace



Ce guide, élaboré par les inspectrices Mesdames Kirchmeyer et Wolf, a pour objectifs de présenter le dispositif Azubi-Bacpro et de répondre aux interrogations des équipes engagées dans celui-ci.

Il prend appui sur les différents supports conçus depuis la création par :

- **Mickael Roy**, chargé de mission d'inspection en 2015-2016,
- **Clarisse Reibel** et **Marie-Eve Hartmann** ainsi que **Christophe Saint-Voirin**, l'équipe de formateurs pour les compétences interculturelles,
- **Dominique Drouard**, responsable de l'Action Régionale Transfrontalière et en Pays Germanophone, de la Délégation académique aux relations internationales et aux langues vivantes.

L'engagement et l'implication des équipes de direction et pédagogiques sont à souligner. Leur réflexion a contribué à enrichir les productions.

## Sommaire

<b>I. La définition de l'Azubi-Bacpro et ses objectifs</b>	<b>7</b>
<b>II. Les conditions de mise en oeuvre</b>	<b>8</b>
<b>III. Le fonctionnement dans l'académie</b>	<b>8</b>
<b>IV. Les différents enseignements, leur attribution et leur organisation pédagogique</b>	<b>9</b>
A. L'enseignement de la discipline professionnelle en langue allemande assuré par un professeur de spécialité DNL	9
B. L'approfondissement linguistique « allemand en milieu professionnel »	9
C. Les compétences interculturelles	10
<b>V. Le financement des mobilités</b>	<b>11</b>
A. Les mobilités collectives	11
B. Les mobilités en entreprise	12
<b>VI. L'accompagnement</b>	<b>13</b>
<b>VII. La communication et la promotion du dispositif</b>	<b>14</b>
<b>VIII. La certification</b>	<b>14</b>
A. L'attestation de compétences commune	15
B. Les évaluations et leurs grilles	16
<b>IX. Les annexes</b>	<b>23</b>
A. La lettre d'intention signée	23
B. Le référentiel pour l'enseignement « compétences interculturelles »	25
C. Le descriptif de formation et la définition des épreuves	29
D. Le dépliant « Azubi-Bacpro »	30



Dans un souci de développer les compétences linguistiques, professionnelles et interculturelles mais également la mobilité, l'académie de Strasbourg et le Kultusministerium du Land du Bade Wurtemberg ont mis en place à la rentrée 2014 un nouveau dispositif appelé « **Azubi-Bacpro** ». Ce dispositif est à l'initiative du réseau bilatéral pour la coopération dans la voie professionnelle (ABB), réseau créé par la signature d'une lettre d'intention le 22 janvier 2005.

## **La définition de l'Azubi-Bacpro et ses objectifs**

---

L'Azubi-Bacpro (Azubi pour *Ausbildung*, « formation » et *Auszubildende* « apprenti ») permet aux élèves et apprentis français et allemands d'obtenir, en plus du diplôme de leur pays d'origine, une attestation de compétences reconnue par nos partenaires de l'autre côté de la frontière. Elle valide les compétences linguistiques, professionnelles et interculturelles enseignées puis évaluées au cours de la formation. Il s'adresse du côté français aux élèves (ou apprentis) préparant un baccalauréat professionnel.

Les objectifs de ce dispositif sont :

- élever le niveau de qualification des jeunes de la voie professionnelle grâce aux compétences linguistiques et interculturelles acquises.
- augmenter leurs chances d'insertion professionnelle en France et dans les pays germanophones.
- faciliter leur éventuelle intégration dans une formation de BTS en alternance dans le cadre de l'apprentissage transfrontalier. En effet, de nombreuses entreprises allemandes proposent des contrats d'apprentissage post-bac.
- répondre aux réalités économiques du Rhin Supérieur.

### **Le dispositif repose sur un partenariat solide sur l'ensemble du cursus de formation avec un établissement de formation du pays voisin engagé dans le même dispositif.**

Cela implique donc que les formations françaises et allemandes soient compatibles.

En fonction de la spécialité, le binôme se compose :

- de lycéens professionnels français et d'apprentis allemands.
- de lycéens professionnels français et d'élèves allemands de Berufskolleg (formation sous statut scolaire à temps plein avec des stages obligatoires).
- d'apprentis français et d'apprentis allemands. A ce jour, cette configuration n'existe pas encore.

**Une convention relative à la mise en œuvre de ce dispositif a été signée entre le Recteur Jacques-Pierre Gougeon et le Minister für Kultus, Jugend und Sport Baden-Württemberg Andreas Stoch le 23 janvier 2015.** Cette convention, jointe en annexe, témoigne de la volonté de l'académie de Strasbourg et du Land du Bade Wurtemberg de développer ce dispositif au cours des années à venir.

A la rentrée 2015, les binômes d'établissement engagés dans le dispositif sont :

- Lycée des métiers de l'Hôtellerie Alexandre Dumas d'Illkirch (Commercialisation et services en restauration) / Paul-Kerchensteiner-Schule Bad Überkingen.
- Lycée polyvalent Charles de Gaulle de Pulversheim (Electrotechnique et équipements communicants) / GHS Emmendingen.
- Lycée polyvalent Jean Mermoz de Saint Louis (Commerce) / Walter Eucken Schule Karlsruhe
- Lycée polyvalent Martin Schongauer de Colmar (Commerce) / Rudolf Eberle Schule Bad Säckingen.
- Lycée des Métiers Charles Pointet Thann (Commercialisation et services en restauration) - Claude Dornier Schule Friedrichshafen / Landesberufsschule für Hotel und Gaststättenberufe Tettnang.

- Lycée Stanislas Wissembourg (Electrotechnique et équipements communicants) / Heinrich-Hertz-Schule Karlsruhe.

A la rentrée 2016, deux binômes d'établissement s'engagent également dans le dispositif :

- Lycée Emile Mathis de Schiltigheim (Commerce) / Berufliche Schulen Kehl.
- Lycée Rebberg de Mulhouse (Accompagnement soins et services à la personne) / Edith-Stein-Schule Freiburg.

## **Les conditions de mise en oeuvre**

---

La formation des trois années est basée sur un enseignement de la DNL en spécialité professionnelle qui intègre une séquence (5 jours) réalisée en tandem dans le pays voisin. Cette séquence en tandem prend la forme d'un projet franco-allemand qui donne du sens aux apprentissages. L'intégralité de la formation permet l'acquisition de compétences interculturelles, linguistiques et professionnelles.

Afin de maîtriser la langue de communication professionnelle, l'élève bénéficiera dans son établissement scolaire :

- de l'enseignement de la spécialité en langue allemande à hauteur de 3 heures/semaine, octroyée par le rectorat sur la DHG.
- d'un approfondissement linguistique d'une heure et demie par semaine. 45 heures sont attribuées par l'Action régionale transfrontalière et en pays germanophones (ARTPG) au mois d'octobre au moment de l'attribution des moyens d'« allemand en milieu professionnel ».
- 20 heures/année sont consacrées à l'acquisition des compétences interculturelles facilitant l'insertion en entreprise. Ces moyens horaires sont à prendre sur le volume d'heures d'accompagnement personnalisé ou celles dévolues à l'Enseignement général lié à la spécialité (EGLS). Il n'est pas attribué de moyens spécifiques pour cet enseignement.

Les périodes de formation en milieu professionnel dans le pays partenaire de 6 à 8 semaines, élément obligatoire pour la validation du cursus de l'élève, permettent à l'apprenant de s'adapter à la différence et de vivre une mobilité.

Des modules de formation en tandem viendront compléter la formation. Il s'agit de cours différés, lors de rencontres avec leurs partenaires de l'autre pays. Ces modules ont lieu sur cinq journées alternativement dans chacun des pays. Celles-ci peuvent être consécutives ou non. La distance ou la proximité favorisera l'une ou l'autre configuration.

## **Le fonctionnement dans l'académie**

---

Les établissements font part de leur souhait de s'inscrire dans ce dispositif aux inspectrices, pilotes de ce dossier dans l'académie :

- Mme Ginette KIRCHMEYER, IEN Économie Gestion,
- Mme Isabelle WOLF, IEN Allemand Lettres,

en vue d'étudier la faisabilité en amont et d'exposer la demande au sein du groupe de pilotage qui se réunit en avril de l'année N-1.

Ce groupe de pilotage, composé de représentants de l'académie de Strasbourg et du Bade Wurtemberg, étudie les demandes d'ouverture et leur faisabilité.

Le groupe de pilotage soumet les propositions d'ouverture au recteur qui prononce l'arrêté d'ouverture. Celle-ci est soumise au comité de travail académique et un MEF est attribué à l'établissement.



Il est rappelé qu'il n'existe pas de recrutement spécifique pour le dispositif Azubi-Bacpro. Les enseignants proposent aux élèves motivés et repérés d'opter pour ce parcours au moment de l'inscription dans l'établissement ou avant les congés de la Toussaint. En effet, le recrutement peut se poursuivre, si nécessaire, tout au long du premier semestre afin de constituer un groupe stable et pérenne de 12 à 15 élèves environ.

## Les différents enseignements, leur attribution et leur organisation pédagogique.

En synthèse, le dispositif repose sur trois enseignements :

Quel enseignement ?	Combien d'heures ?	Quel service attribue les moyens ?	Quelle procédure ?	Quel professeur le dispense ?
L'enseignement de la discipline professionnelle en langue allemande	3 h/ semaine et/ou en partie globalisées	DOS	Attribution sur la DHG	Professeur de spécialité DNL
L'approfondissement linguistique de l'allemand en milieu professionnel (AMP)	45 heures année soit 1,5 h/semaine	ARTPG collectivités territoriales	Demande à formuler dans le cadre de l'allemand en milieu professionnel en septembre	Professeur d'allemand
Les compétences interculturelles	20 heures	Pas de moyens supplémentaires alloués – sur AP ou EGLS		Professeur volontaire ayant suivi la formation assurée au niveau académique

### ► L'enseignement de la discipline professionnelle en langue allemande assuré par un professeur de spécialité DNL

La Division de l'Organisation Scolaire (DOS) octroie les moyens sur la DHG. Ces heures sont à mettre en œuvre afin que l'élève bénéficie dans son cursus scolaire d'une exposition de 3 heures en situation de communication professionnelle en allemand. Les heures peuvent être globalisées, surtout en première année.

En seconde professionnelle, elles peuvent être destinées à créer de l'appétence au cours des projets franco-allemands, notamment lors de journées ou de semaines chez le partenaire. Cet enseignement permet la mise en place d'une pédagogie en tandem. Celle-ci permet à l'élève ou à l'apprenti d'apprendre d'un pair :

- les techniques et les gestes professionnels,
- les outils linguistiques dans des situations de communication professionnelle de son métier,
- les aspects culturels de son environnement personnel ou professionnel.

La proportion d'heures de face à face pédagogique au sein de la classe augmentera au fil du cursus de formation. Il s'agit pour l'enseignant de spécialité DNL de proposer en terminale un enseignement professionnel à raison de 3 heures/semaine. Celles-ci seront complétées par des heures d'immersion lors des modules de formation en tandem dans le pays voisin.

### ► L'approfondissement linguistique « allemand en milieu professionnel »

Les moyens permettant la mise en place de l'approfondissement linguistique sont financés par le fonds de concours dans le cadre de la convention entre l'académie de Strasbourg et les collectivités territoriales. Ils sont destinés à dispenser l' « allemand en milieu professionnel » (AMP). Cet enseignement permettra également d'obtenir la délivrance du certificat AMP. Les

professeurs d'allemand, responsables de la mise en œuvre de cet enseignement s'engagent donc à présenter les dossiers des élèves au jury d' « allemand en milieu professionnel » à la fin du cursus de formation.

Afin d'optimiser tous les dispositifs d'évaluation, les compétences validées dans le cadre de l' « allemand en milieu professionnel » seront également intégrées dans l'attestation de compétences SE3. A cet effet, les chargés de mission ont élaboré une stratégie d'évaluation permettant d'articuler les deux enseignements ayant les mêmes objectifs et les mêmes finalités. Les précisions sont apportées dans la partie « certification » sous SE3.

## ► Les compétences interculturelles

Un groupe franco-allemand de formateurs a élaboré le référentiel (joint en annexe) et les outils pour cet enseignement intégrant :

- la prise en compte de l'autre,
- la réflexion sur l'altérité,
- les différences culturelles de chacun des pays.

Il permet également d'aborder les valeurs républicaines afin que les rencontres avec les partenaires et les expériences dans le pays voisin (en établissement ou en entreprise) se déroulent dans des conditions favorables.

Cet enseignement est mis en place sur les moyens propres de l'établissement par un professeur volontaire ayant bénéficié de la formation.

Les professeurs formateurs référents dans l'académie sont :

- Clarisse REIBEL, PLP Économie Gestion et chargée de mission ARTPG,
- Marie-Eve HARTMANN, PLP Allemand lettres,
- Christophe SAINT VOIRIN, PLP Service et commercialisation.

Cet enseignement doit permettre d'appréhender le séjour et les PFMP en Allemagne avec un maximum d'outils pour faciliter l'insertion dans le pays et le monde de l'entreprise outre-Rhin. Il s'appuie sur les quatre domaines de compétence.

- **Bases de l'interculturalité** : les élèves reconnaissent la nécessité d'acquérir des compétences interculturelles. Ils comprennent la signification des concepts liés à l'interculturalité et aux spécificités nationales et savent les mettre en pratique dans la réalisation des activités confiées en milieu professionnel, avec ou dans le pays partenaire.
- **Capacité réflexive** : les élèves sont en mesure de verbaliser leurs craintes, appréhensions et questionnements par rapport à une démarche de mobilité professionnelle. Ils ont conscience de leur propre identité culturelle et reconnaissent qu'elle n'est pas forcément partagée par tous et cela même dans leur environnement immédiat. La connaissance et la compréhension de la diversité culturelle leur permet de se rendre compte de l'impact de leurs propres mécanismes d'interaction.
- **Compréhension et respect des différents comportements et actions possibles en situation interculturelle** : les élèves développent l'aptitude à s'adapter aux personnes, à interagir avec elles de façon appropriée dans les situations professionnelles et d'élargir ainsi leurs champs d'action. En s'appuyant sur leur propre modèle d'interaction, ils sont en mesure d'interagir de façon ouverte, efficace et respectueuse avec des collègues ayant une autre identité culturelle, un autre système de valeurs et des attitudes différentes.
- **Communication empathique** : les élèves identifient les effets du langage et l'utilisent dans le cadre de modèles de communication différents. Ils pratiquent l'écoute active dans les échanges avec leurs interlocuteurs professionnels et contribuent à instaurer un climat propice à l'expression des attentes et des opinions de chacun. Grâce à la connaissance

et au respect des règles de communication, les élèves sont en mesure de communiquer consciemment de manière adéquate dans un contexte professionnel. Chaque situation d'apprentissage donne lieu à des expérimentations qui permettent un retour réflexif. L'appropriation du processus d'apprentissage permet la construction des savoirs et l'acquisition de la capacité à agir dans un contexte international en s'inscrivant dans la réalité de l'entreprise.

## Le financement des mobilités

---

### ► Les mobilités collectives

La nouvelle convention signée entre l'Etat et les collectivités territoriales est entrée en vigueur le 1er septembre 2015. Ainsi, de nouvelles modalités de financement des visites d'entreprises, des rencontres de classes, des classes de découverte et d'intervenants extérieurs sont mises en place pour les classes de lycée professionnels et technologiques.

#### **Procédure :**

Les établissements font parvenir à la DARILV le formulaire joint en annexe renseigné et accompagné d'une description du projet.

Une commission d'attribution des moyens se réunira deux fois par an et décidera des projets qui pourront bénéficier d'une subvention.

Deux campagnes auront lieu au cours de l'année scolaire :

1. Pour les actions ayant lieu entre le 30 septembre de l'année en cours et le 31 janvier de l'année suivante, date limite de dépôt des dossiers : 20 septembre de l'année en cours.
2. Pour les actions ayant lieu entre le 1<sup>er</sup> février et le 30 juin de l'année suivante, date limite de dépôt des dossiers : 16 décembre de l'année cours.

L'avis de cette commission sera transmis à l'établissement après la réunion. Il comportera une référence d'accord qui devra impérativement figurer sur le décompte financier.

**Dans le mois suivant la fin du projet**, l'établissement sera tenu d'envoyer à la DARILV :

- le décompte financier avec les justificatifs de paiement et la référence de l'accord
- un bilan pédagogique du projet (une page maximum).

#### **Prise en charge financière :**

- **sur la base de devis joints à la demande de financement :**
  - *projet sur une journée* : Visite d'entreprise ou de salon professionnel, rencontre avec une classe partenaire sur un thème professionnel.
  - *projet avec déplacement et nuitées* : Classe de découverte de l'environnement professionnel transfrontalier ou rencontre de classes sur des thèmes professionnels
- **sur la base d'un forfait à hauteur de 150 € maximum pour l'intervention d'un professionnel** allemand ou suisse lors d'une visite ou en classe

**Pour rappel :** les établissements sont incités à participer à la « Journée découverte » organisée par l'OFAJ :

[www.journeedecouverte.ofaj.org/fr/actualites](http://www.journeedecouverte.ofaj.org/fr/actualites)

en s'inscrivant à l'adresse

[www.entdeckungstag.dfjw.org/fr/enseignant/comment-participer](http://www.entdeckungstag.dfjw.org/fr/enseignant/comment-participer)

L'OFAJ subventionne de manière spécifique des projets de classe :

[www.ofaj.org/rencontres-professionnelles-transfrontalieres](http://www.ofaj.org/rencontres-professionnelles-transfrontalieres)

Les lycées **Charles Pointet de Thann** et **Stanislas de Wissembourg** sont éligibles au programme Interreg V « Réussir sans frontière »  
 A ce titre, les mobilités sont financées selon une procédure particulière.

### ► Les mobilités en entreprise

Des modalités spécifiques s'appliquent aux élèves scolarisés dans le cursus Azubi-Bacpro des lycées entrés dans le dispositif en septembre 2014 et 2016 :

**Charles de Gaulle, Pulversheim**  
**A. Dumas, Illkirch**  
**Rebberg, Mulhouse**

**J. Mermoz, Saint-Louis**  
**M. Schongauer, Colmar**  
**Mathis, Schiltigheim**

Dans tous les cas de figure, même sans demande d'aide financière, dès la convention de PFMP signée, il est nécessaire de saisir les données concernant chaque élève à l'adresse suivante :

[ppe.orion.education.fr/strasbourg/itw/answer/s/nn27kxfi8e/k/oevxn4y23d](http://ppe.orion.education.fr/strasbourg/itw/answer/s/nn27kxfi8e/k/oevxn4y23d)

Le financement des mobilités en entreprise provient de trois sources différentes :

- la Fondation pour l'Entente Franco-Allemande (FEFA),
- l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ),
- les fonds de concours des collectivités territoriales.

	OFAJ	FEFA
Financement	300 € pour les quatre premières semaines et 150 € par quinzaine supplémentaire avec un maximum de 900 € pour 12 semaines.  1 déplacement A/R, financement OFAJ selon grille et complément du Fonds de concours sur justificatifs à envoyer à la DARILV/MAERI après le décompte définitif	80 € de bourse par semaine versée à l'élève au début de la PFMP
Procédures	1. L'établissement complète en deux exemplaires la liste de demande groupée et la demande de subvention de l'OFAJ avec les pièces jointes (CV des stagiaires, conventions de stage, RIB des stagiaires, tableau récapitulatif) et les transmet à la DARILV/MAERI qui assure l'interface avec l'OFAJ, au plus tard 5 semaines avant le début du stage.  2. A l'issue des PFMP, l'établissement complète en deux exemplaires le décompte d'utilisation et pour chaque stagiaire le certificat de stage, l'attestation OFAJ et le rapport de stage. L'établissement transmet ces documents à la DARILV / MAERI qui assure l'interface avec l'OFAJ. (cf. Dossier OFAJ joint sur la page suivante).	Faire parvenir à la FEFA la copie de la liste adressée à l'OFAJ, y joindre un RIB du compte de chaque élève. En retour une attestation sera signée par chaque élève et envoyée à la FEFA.

#### Remarque importante :

L'ensemble des aides perçues par le stagiaire ne peut dépasser le montant maximum de 800 € pour quatre semaines.

Le forfait pour frais de voyage n'est pas inclus dans le calcul.

Lorsque l'hébergement et les frais de repas sont pris en charge par l'entreprise, la moitié du taux est versée.

Informations complémentaires sur les financements OFAJ :

[www.ofaj.org/bourse-pour-stage-pratique-pendant-la-formation-professionnelle-et-technologique](http://www.ofaj.org/bourse-pour-stage-pratique-pendant-la-formation-professionnelle-et-technologique)

Les établissements entrés dans le dispositif en 2015, à savoir le **lycée Pointet de Thann** et le **lycée Stanislas de Wissembourg**, bénéficient du financement de la mobilité en entreprise également dans le cadre d'Interreg V, « Réussir sans frontière ».

Le formulaire est disponible sur la plate-forme [listes.ac-strasbourg.fr/wws/info/azubi-bacpro](http://listes.ac-strasbourg.fr/wws/info/azubi-bacpro).

## L'accompagnement

---

Le descriptif de formation Azubi-Bacpro et la définition des épreuves (annexe) fixent le cadre. Ginette Kirchmeyer, IEN Économie Gestion et Isabelle Wolf, IEN Allemand Lettres, co-fondatrices du dispositif, en assurent le suivi administratif et pédagogique en termes de mise en œuvre des enseignements, d'élaboration des épreuves de certification et de leur calendrier afin de garantir le respect du cahier des charges établi.

Des réunions de travail, sous l'égide des deux inspectrices, sont programmées, dans les établissements, à savoir :

- première rencontre : équipes de direction et pédagogiques de chaque établissement pour une présentation du dispositif,
- milieu d'année scolaire : réunion bilan intermédiaire avec les équipes pédagogiques,
- fin d'année : équipes de direction et pédagogiques pour réaliser le bilan et la mise en perspective pour l'année suivante.

Sont associés à ces réunions les inspecteurs en charge de la spécialité professionnelle concernée.

Les compétences interculturelles étant un enseignement inédit, des séances de formation ont lieu régulièrement.

La plate-forme [listes.ac-strasbourg.fr/wws/info/azubi-bacpro](http://listes.ac-strasbourg.fr/wws/info/azubi-bacpro) est destinée au partage et à la mutualisation des informations et des outils. Les équipes ont un accès à cette plate-forme.

Dans chaque établissement a été nommé un référent, interlocuteur pour le rectorat (corps d'inspection et DARILV) et pour les équipes pédagogiques. Il sera mis en copie de toutes les correspondances avec le chef d'établissement concernant Azubi-Bacpro.

Établissement	Référent identifié
Lycée des métiers de l'Hôtellerie Alexandre Dumas d'Illkirch	Frédéric LEICHTNAM, DDFPT
Lycée polyvalent Charles de Gaulle de Pulversheim	Béatrice CHOMIK, professeure documentaliste
Lycée polyvalent Jean Mermoz de Saint Louis	Jérôme LINHER, DDFPT
Lycée polyvalent Martin Schongauer de Colmar	Anna MAGLIONE, DDFPT
Lycée des métiers Charles Pointet de Thann	Marie-Eve HARTMANN, PLP / Christophe SAINT-VOIRIN, PLP
Lycée polyvalent Stanislas de Wissembourg	Nassira KASCHTE, proviseure adjointe
Lycée des métiers Emile Mathis de Schiltigheim	Michèle STEIBLE, proviseure adjointe

## La communication et la promotion du dispositif

---

Différents outils ont été élaborés au niveau académique pour promouvoir ce dispositif :

- le dépliant joint en annexe en page 25 de ce guide.
- la réalisation d'un film réalisé en collaboration avec CANOPE qui illustre les différentes composantes du dispositif. Cet outil de promotion est financé par les collectivités territoriales au travers des fonds de concours. Réalisé entre janvier et mai 2016, il sera diffusé sur le site académique à destination des établissements, des équipes pédagogiques, des parents et des collectivités territoriales et les entreprises, à la rentrée 2016.
- quatre vidéos d'élèves relatant leur expérience vécue dans le cadre de leur formation Azubi-Bacpro ont été élaborées grâce au financement de la Fondation de l'entente franco-allemande et sont disponibles sur le site [www.fefa.fr/](http://www.fefa.fr/).

Le dispositif et plus spécifiquement l'enseignement axé sur les compétences interculturelles a suscité l'intérêt de l'Inspection Générale qui s'est déplacée dans l'académie pour observer un cours et échanger avec les équipes et les corps d'inspection dans le cadre de la mutualisation des bonnes pratiques.

Ce dispositif franco-allemand retient également l'attention de nombreuses institutions françaises ou allemandes et certaines deviennent des partenaires privilégiés d'établissements à travers des conventions. Peuvent être cités :

- les collectivités territoriales,
- l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse qui participe à la prise en charge financière des mobilités,
- la fondation de l'entente franco-allemande (FEFA),
- les agences pour l'emploi allemandes telles la Stabsstelle für grenzüberschreitende Zusammenarbeit der Agenturen für Arbeit Freiburg und Offenburg, Chargée des affaires transfrontalières des agences pour l'emploi Freiburg et Offenburg.

## La certification

---

A l'issue de la formation, en cas de réussite, les élèves et les apprentis français seront titulaires :

- du baccalauréat professionnel ;
- d'une attestation de compétences professionnelles validées par deux épreuves en CCF ;
- d'une « Zusatzqualifikation in der Fremdsprache » élaborée par les chambres et reconnue par les entreprises outre-Rhin.

## ► L'attestation de compétences commune



Baden-Württemberg

MINISTERIUM FÜR KULTUS, JUGEND UND SPORT

### AZUBI-BACPRO - ATTESTATION

Elève français – Monsieur/Madame (à personnaliser)

a participé à la formation AZUBI-BACPRO de **2014-2017**

#### **Commercialisation et Services en Restauration/ Restaurantfachkraft**

Il/Elle a acquis et validé

- les compétences professionnelles correspondant au **Diplom Restaurantfachkraft**
- les compétences interculturelles lui permettant d'exercer ce métier dans un pays germanophone.

Il a accompli 8 semaines de période de formation en milieu professionnel :  
(Lieu des/de la PFMP/stage)

La langue de communication professionnelle est attestée au niveau  
A2 B1 B2 (à personnaliser)

Pour l'Éducation Nationale,  
La rectrice de l'académie de Strasbourg  
Chancelière des universités d'Alsace

Pour le Kultusministerium  
der Minister/ Abteilungsleiter  
Berufliche Schulen

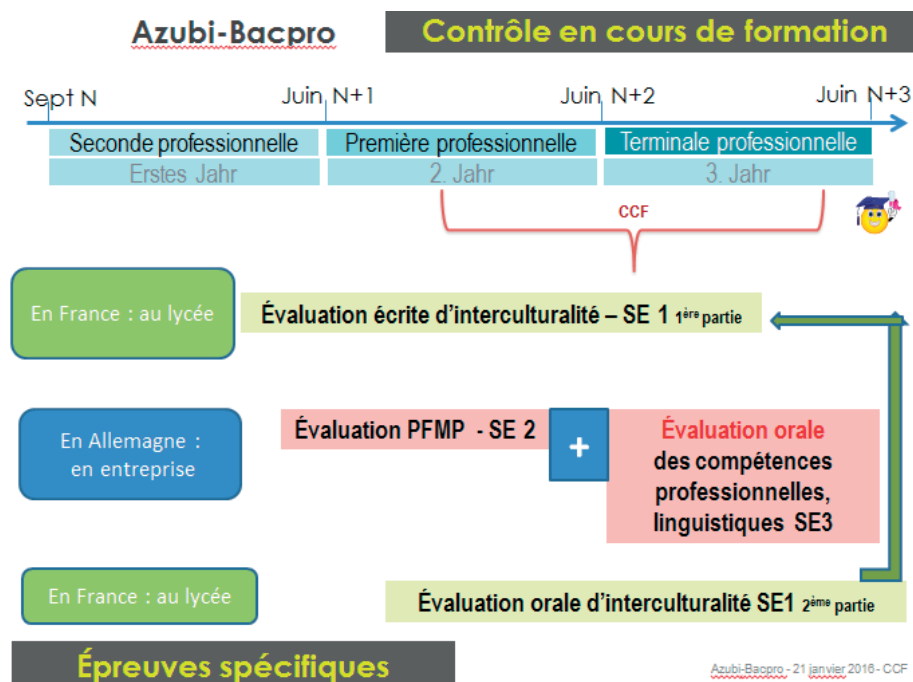
Le chef d'établissement  
Logo des deux établissements partenaires  
*Verso dans l'autre langue*

Der Schulleiter



## ► Les évaluations et leurs grilles

L'attestation de compétences professionnelles commune, signée par le rectorat et le Land du Bade Wurtemberg valide des compétences professionnelles, linguistiques et interculturelles. A cet effet, différentes évaluations en contrôle en cours de formation sont mises en place pour vérifier le degré d'acquisition des différentes compétences.



## Récapitulatif des épreuves : documents et grilles d'évaluation

Épreuves visant à évaluer les compétences	Intitulé de l'épreuve et période de passation	Documents ressources	Pages dans le guide
Interculturelles	Épreuve SE1 1 <sup>re</sup> partie : évaluation écrite Après les mobilités collectives et avant la mobilité en entreprise	Sujet (sur la liste sympa) Fiche de guidance Grille d'évaluation	Page 17 Page 18
	Épreuve SE1 2 <sup>e</sup> partie - évaluation orale Après la PFMP	Carnet de bord d'étonnement	Page 19
Professionnelles	SE2 : évaluation des compétences professionnelles à partir de la grille nationale de référence propre à chaque diplôme, traduite en allemand En entreprise en Allemagne	Documents en ligne sur la liste sympa	
Linguistiques	SE3 : évaluation orale en allemand En entreprise en Allemagne	Fiche de guidance Grille d'évaluation	Page 20 Page 21

*Afin de ne pas multiplier les situations d'évaluation, il est conseillé de procéder aux évaluations de SE1 2<sup>e</sup> partie et de l'épreuve pour l'obtention de l'unité facultative de mobilité simultanément. En effet, les deux grilles d'évaluation sont très proches.*



## Fiche de guidance

Épreuve écrite d'interculturalité		1 <sup>re</sup> partie de SE1
Où ?	Dans le centre de formation SE 1 (1 <sup>re</sup> partie)	
Quand ?	Avant la PFMP à l'étranger (souvent en classe de Première)	
Langue	Français	
Durée	Maximum 30 minutes	
Examineur	Professeur d'interculturalité de l'établissement du candidat.	
Contenus	Le sujet prend appui sur une situation interculturelle au cours d'un échange scolaire. Il invite le candidat à faire preuve, à l'écrit, de sa compréhension de ses propres codes culturels et de sa capacité à mener une analyse réflexive simple sur ces codes en situation interculturelle.	
Critères d'évaluation	<p>Les items de la colonne « Compétences attendues » sont issus du référentiel et sont à modifier en fonction du sujet.</p> <p>Pour chaque item, l'examineur évalue la capacité du candidat à mener une réflexion interculturelle, puis coche la colonne correspondante de la grille d'évaluation SE 1 1<sup>re</sup> partie.</p> <p><b>Descripteurs des niveaux de maîtrise des compétences :</b></p> <p><b>Non évalué :</b> l'épreuve ne permet pas d'évaluer la compétence.</p> <p><b>Insuffisant :</b> les propositions d'action sont lacunaires et partiellement incohérentes. Le candidat témoigne d'une réflexion interculturelle non aboutie. Le candidat n'a pas intégré les connaissances interculturelles de base.</p> <p><b>Passable :</b> les propositions du candidat sont incomplètes et peu précises, mais cohérentes. Elles témoignent d'une réflexion interculturelle en partie comprise et analysée. Le candidat a partiellement intégré les connaissances interculturelles de base.</p> <p><b>Bien :</b> les propositions du candidat sont précises et cohérentes, mais restent succinctes. Elles témoignent d'une réflexion interculturelle construite. Le candidat a intégré les connaissances interculturelles de base.</p> <p><b>Très bien :</b> les propositions sont complètes, précises et cohérentes. Elles témoignent d'une réflexion interculturelle pertinente et maîtrisée. Le candidat a parfaitement intégré les connaissances interculturelles de base.</p>	

## Grille d'évaluation

# Contrôle en cours de formation – Dispositif Azubi-Bacpro Évaluation des compétences interculturelles



Établissement :  
Nom, prénom du candidat :  
Baccalauréat professionnel :  
Année scolaire :

**Épreuve d'interculturalité en classe de Première dans le centre de formation**

**1<sup>re</sup> partie de SE1**

*Épreuve en français sur la capacité de l'apprenant à s'adapter à la situation professionnelle et interculturelle à partir des contenus d'enseignement*

Champ de compétences	Compétences attendues	Non évaluée Insuffisant	Maîtrise		
			Passable	Bien	Très bien
Bases de l'interculturalité	Prendre conscience de sa propre culture et de celle des autres				
Capacité réflexive	Prendre en compte son propre comportement dans des situations interculturelles				
Compréhension et respect des différents comportements et actions possibles en situation interculturelle	Savoir changer de perspective				

Observations :

Date :  
(\*)

(\*) Signature de l'évaluateur :

## Le carnet de bord d'étonnement

SE1 2<sup>e</sup> partie

### Le carnet de bord d'étonnement sert de support à l'évaluation orale

#### Pourquoi ce carnet de bord ?

Ce carnet de bord vous permet de noter les expériences réalisées durant la période de formation en milieu professionnel allemand. Il retrace les situations, observations, rencontres, ressenties comme différentes, étonnantes, dans le sens positif ou négatif.

#### Comment le réaliser ?

Lors de la PFMP, notez régulièrement ce qui vous paraît différent, étonnant, intéressant dans votre vie professionnelle et/ou quotidienne. Puis, à raison de deux fois par semaine au minimum, vous analyserez vos notes en répondant aux questions suivantes :

- Pourquoi est-ce que je considère la situation comme différente, étonnante ?
- Comment me suis-je senti(e) dans cette situation ?
- Comment ai-je agi dans cette situation ?
- Est-ce que je fais un lien avec une autre situation vécue ? Si oui, laquelle ?

La formalisation soit par écrit, soit sous forme de photos, dessins, films ou autres, facilite cette analyse dans le but de pouvoir la restituer à votre retour au lycée.

#### Comment serez-vous évalué ?

Le carnet de bord doit être remis au professeur d'interculturalité la semaine suivant votre retour en classe.

Vous serez invité(e) à choisir l'une des situations d'interculturalité issue de votre carnet de bord que vous souhaitez présenter et discuter :

- une expérience professionnelle où la différence a été vécue,  
ou
- une situation vécue comme critique et des possibilités de stratégies.

Pour cette présentation, vous ferez appel aux connaissances acquises en cours.

### Durée de l'épreuve orale SE1 2<sup>e</sup> partie et critères d'évaluation

L'épreuve, d'une durée de 10 minutes, permettra d'évaluer les compétences suivantes :

- Réaliser un carnet de bord d'étonnement dans le respect des consignes.
- Prendre en compte les expériences professionnelles où la différence a été vécue.
- Comprendre et respecter les relations professionnelles, les modalités de travail.
- Appliquer les compétences interculturelles acquises dans des situations relationnelles et professionnelles.

Dispositif Azubi-Bacpro

Évaluation des compétences  
professionnelles, linguistiques  
et interculturelles

## Fiche de guidance

	Épreuve orale professionnelle	Épreuve orale d'interculturalité
Où ?	En entreprise SE 3	Dans le centre de formation SE 1 (2 <sup>e</sup> partie)
Quand ?	Recommandée durant les PFMP Possibilité de l'organiser à la suite de l'épreuve unité facultative de mobilité	Au retour des PMFP
Langue	Allemand	Français
Durée	Durée totale : 15 à 20 minutes - Première partie : 5 à 10 minutes de présentation orale en allemand, à partir d'un support <sup>1</sup> choisi par le candidat. - Deuxième partie : 10 minutes d'entretien oral avec les examinateurs.	Échange de 10 minutes Se référer aux points identifiés lors de l'épreuve orale en entreprise
Examineurs	- Professeur d'enseignement professionnel, de l'établissement du candidat, et, si possible, - Professeur d'allemand, de l'établissement du candidat. <i>Le tuteur ou son représentant est présent ; il participe à l'entretien, mais n'évalue pas le candidat.</i>	- Professeur d'interculturalité, de l'établissement du candidat, et - Professeur évaluateur lors de l'épreuve orale en entreprise <i>L'examineur peut être seul si le profes- seur d'interculturalité est celui qui a éva- lué en entreprise.</i>
Critères d'évaluation	Pour chaque item, l'examineur évalue le degré de maîtrise de la compétence, puis coche la colonne correspondante. L'évaluation tient compte du contenu du compte-rendu et de la qualité linguistique de la production orale.	Pour chaque item, l'examineur évalue la capacité du candidat à rendre-compte de ses comportements en situation interculturelle, puis coche la colonne correspondante.
	<p><b>Descripteurs des niveaux de maîtrise des compétences</b></p> <p><b>Non évalué</b> : l'épreuve ne permet pas d'évaluer la compétence.</p> <p><b>Insuffisant</b> : la prestation est lacunaire et partiellement incohérente. Elle témoigne d'une expérience professionnelle non comprise. Le candidat s'exprime dans une langue seulement partiellement compréhensible, avec un répertoire langagier très limité.</p> <p><b>Passable</b> : la prestation est incomplète et peu précise, mais cohérente. Elle témoigne d'une expérience professionnelle en partie comprise et analysée. Le candidat s'exprime dans une langue compréhensible malgré un vocabulaire limité et des erreurs.</p> <p><b>Bien</b> : la prestation est précise et cohérente, mais menée avec de nombreuses sollicitations de l'examineur. Elle témoigne d'une expérience professionnelle comprise et analysée. Le candidat s'exprime dans une langue globalement correcte, tant au niveau de la morphosyntaxe que de la prononciation, et utilise un vocabulaire approprié.</p> <p><b>Très bien</b> : la prestation est complète, précise et cohérente, et menée de manière quasiment autonome par le candidat. Elle témoigne d'une expérience professionnelle comprise et analysée de façon détaillée. Le candidat s'exprime avec précision, dans une langue correcte et fluide même si de petites fautes se produisent sans gêner la communication, avec une prononciation claire et des intonations relativement naturelles.</p>	
Recommen- dations	Durant la présentation du candidat, les examinateurs veilleront à repérer un ou plusieurs points susceptibles d'être approfondis au retour des PFMP. Ils feront l'objet de l'évaluation de la 2 <sup>e</sup> partie des compétences interculturelles (cf. grille d'évaluation SE3).	

# Grille d'évaluation



Établissement :  
 Nom, prénom du candidat :  
 Baccalauréat professionnel :  
 Année scolaire :

## Épreuve orale professionnelle en entreprise

**SE3**

### Présentation et entretien en langue allemande

Support utilisé par l'apprenant pour la présentation :

Compétences	Pistes de contenu	Non évalué	Maîtrise			
			insuffisant	passable	bien	très bien
Présenter l'entreprise d'accueil, le secteur d'activité.	Présente la structure et le cadre de travail, l'organigramme, le service. Nomme et situe les partenaires internes et externes de la structure.					
Se repérer dans un nouvel environnement.	Situe l'entreprise par rapport au secteur géographique et économique. Nomme et explique les règles de fonctionnement de la structure d'accueil.					
Rendre compte des pratiques quotidiennes de l'environnement professionnel.	Expose les pratiques et le travail d'une journée type.					
Présenter une activité professionnelle.	Décrit l'activité professionnelle dans son ensemble : en amont, pendant et après, en précisant le degré d'autonomie.					
Réaliser un bilan personnel.	Expose le bilan en mettant en évidence les points positifs et les points à améliorer.					
Observations :						
Points à aborder lors de l'épreuve orale d'interculturalité au retour des PFMP :						Date : (*)

## Épreuve orale d'interculturalité au retour de la PFMP dans le centre de formation SE1 2<sup>e</sup> partie

*Échange en français sur la capacité de l'apprenant à s'adapter à la situation professionnelle et interculturelle avec pour support le carnet de bord d'étonnement réalisé lors du séjour à l'étranger.*

Compétences	Pistes de contenu	Non évalué	Maîtrise			
			insuffisant	passable	bien	très bien
Réaliser un carnet de bord d'étonnement dans le respect des consignes.	Montre qu'il a fait un travail actif d'observation et de réflexion sur l'interculturalité pendant sa PFMP.					
Prendre en compte les expériences professionnelles où la différence a été vécue.	Décrit le déroulement d'une journée, les activités pratiques en entreprise avec les spécificités du pays.					
Comprendre et respecter les relations professionnelles, les modalités de travail.	Décrit une situation vécue comme critique, analyse les pourquoi de cette situation et propose des stratégies possibles.					
Appliquer les compétences interculturelles acquises dans des situations relationnelles et professionnelles.	Montre qu'il fait le lien entre ce qui a été appris en cours d'interculturalité (savoirs associés) et l'application qu'il en a faite en Allemagne.					
Recommandation : si l'élève ne dispose pas d'une situation critique, l'examinateur doit être en mesure d'en proposer une.						Date : (*)
Observations :						

(\*) Signature des évaluateurs

**A noter :**



L'évaluation orale en langue allemande de SE3 permet de valider, dans le dossier « **Allemand en Milieu Professionnel** » (**AMP**), intégralement les activités langagières

- Prendre part à une conversation
- S'exprimer à l'oral en continu.

La procédure est la suivante :

- Évaluation orale SE3 à l'aide de la grille Azubi-Bacpro.
- Validation des 2 activités langagières au niveau A2, B1 ou B2 : selon la colonne qui comporte le plus de croix (Passable = A2, Bien = B1, Très bien = B2).
- Report du niveau de maîtrise sur le dossier AMP « Évaluation Azubi-Bacpro ».

### ► La lettre d'intention signée

	 <p>Baden-Württemberg MINISTERIUM FÜR KULTUS, JUGEND UND SPORT</p>
<p>Lettre d'intention commune</p>	<p>Gemeinsame Absichtserklärung</p>
<p><b>Lettre d'intention commune pour la mise en œuvre de la co-certification complémentaire AZUBI-BACPRO entre le Ministerium für Kultus, Jugend und Sport Baden-Württemberg et l'Académie de Strasbourg</b></p>	<p><b>Gemeinsame Absichtserklärung über die Entwicklung und den Ausbau der gemeinsamen Zusatzqualifikation AZUBI-BACPRO zwischen dem Ministerium für Kultus, Jugend und Sport Baden-Württemberg und der Académie de Strasbourg</b></p>
<p>Le Ministerium für Kultus, Jugend und Sport Baden-Württemberg et l'Académie de Strasbourg, nommés les partenaires de coopération, soulignent leur bonne coopération dans le domaine de l'éducation. Les deux parties mettent en exergue leur longue expérience dans la coopération dans la voie professionnelle, notamment dans le cadre du réseau bilatéral pour la coopération dans la voie professionnelle – Akademie der beruflichen Bildung (lettre d'intention signée le 25 janvier 2005). Conformément aux objectifs définis dans l'avenant à la lettre d'intention du 1er février 2013 et en adéquation avec les objectifs de l'agenda franco-allemand 2020, qui visent à approfondir la coopération, dans le domaine de l'éducation, de la formation et de la recherche, les parties partenaires signent la lettre d'intention commune.</p>	<p>Das Ministerium für Kultus, Jugend und Sport Baden-Württemberg und die Académie de Strasbourg, im Folgenden "Kooperationspartner" genannt, heben die gute Zusammenarbeit im Bereich der Bildung hervor. Beide Seiten betonen die langjährigen Erfahrungen bei der Zusammenarbeit im Bereich der beruflichen Bildung, besonders im Rahmen der Akademie der beruflichen Bildung (Absichtserklärung vom 25. Januar 2005). Gemäß den Zielen der Fortschreibung der gemeinsamen Absichtserklärung vom 1. Februar 2013 und in Übereinstimmung mit den Zielvorgaben der Deutsch-Französischen Agenda 2020, die die Zusammenarbeit in verschiedenen Bereichen, vor allem in der Bildung, Ausbildung und Forschung stärken will, geben die Kooperationspartner folgende Gemeinsame Absichtserklärung ab.</p>
<p><b>1. <u>OBJET</u></b> L'objet de la lettre d'intention porte sur l'élaboration et la mise en œuvre de la qualification complémentaire AZUBI-BACPRO.</p>	<p><b>1. <u>GEGENSTAND</u></b> Ziel dieser Gemeinsamen Absichtserklärung ist die Entwicklung und der Ausbau der neuen Zusatzqualifikation AZUBI-BACPRO.</p>
<p><b>2. <u>ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES</u></b> Afin d'atteindre les objectifs de cette lettre d'intention commune, les deux parties s'engagent à mettre en œuvre les mesures suivantes :</p>	<p><b>2. <u>AUFGABEN DER KOOPERATIONSPARTNER</u></b> Zur Erreichung des Ziels dieser Gemeinsamen Absichtserklärung wollen die beiden Seiten folgende Aufgaben übernehmen:</p>



- Mise en œuvre et évaluation du dispositif mis en œuvre auprès des huit établissements scolaires partenaires (quatre binômes)
  - Élaboration commune d'un cahier des charges pour l'élaboration et la mise en œuvre de la co-qualification AZUBI-BACPRO
  - Élaboration commune d'un référentiel et d'un recueil de ressources relatifs aux compétences interculturelles et mise en place de formations d'enseignants bilatérales.
  - Signature de l'attestation de compétences en cas de réussite des élèves
  - Extension du dispositif dans d'autres filières et établissements dans le respect des critères définis dans le cahier des charges.
- Umsetzung und Evaluierung des Pilotprojekts bestehend aus acht Kooperationsschulen (vier Binome)
  - Gemeinsame Erarbeitung eines Leitfadens zur Einführung und Umsetzung der Zusatzqualifikation AZUBI-BACPRO
  - Gemeinsame Erstellung eines Lehrplans und einer Handreichung zur interkulturellen Kompetenz mit anschließenden bilateralen Lehrerfortbildungen.
  - Unterzeichnung der Zertifikate bei erfolgreicher Teilnahme an der Zusatzqualifikation
  - Landesweite Einführung und Erweiterung der Zusatzqualifikation auf weitere Bereiche und Schulen gemäß der im Leitfaden benannten Kriterien

### 3. MISE EN ŒUVRE DE LA COOPERATION

#### Organisation et financement

Un groupe de pilotage sera constitué de membres issus des deux instances de manière paritaire

Le financement lié à la mise en place du dispositif et des actions de mobilité inhérentes à celui-ci est pris en charge par chacune des parties.

Strasbourg, le 23 janvier 2015

Le Recteur de l'académie de Strasbourg, Chancelier des Universités



Jacques-Pierre GOUGEON

### 3. UMSETZUNG DER ZUSAMMENARBEIT


#### Organisation und Finanzierung

Eine Steuerungsgruppe wird durch beide Seiten paritätisch besetzt.

Jede Seite finanziert eigenverantwortlich die Durchführung der Zusatzqualifikation und die damit zusammenhängenden Mobilitätsmaßnahmen.

Straßburg, 23. Januar 2015

Minister für Kultus, Jugend und Sport des Landes Baden-Württemberg



Andreas STOCH



## ► Le référentiel pour l'enseignement « Compétences interculturelles »

### Avant-propos

La matière « Compétence Interculturelle » permet de développer la capacité de communication des élèves dans un contexte international. Ils acquièrent les compétences interculturelles indispensables pour pouvoir échanger de façon efficiente dans des situations professionnelles courantes avec des interlocuteurs issus de pays germanophones.

Selon les connaissances préalables des élèves et en fonction du volume horaire disponible pour cette matière, deux niveaux de compétences (qualification de base et qualification avancée) pourront être atteints.

### **Niveau 1 : qualification de base**

A ce niveau, les élèves sont capables de mettre en œuvre des compétences interculturelles dans des situations professionnelles choisies dans un contexte international. Ils prennent conscience que l'acquisition de compétences interculturelles est un processus d'apprentissage individuel et permanent. Ils développent un état d'esprit positif vis-à-vis de l'échange interculturel et de la mobilité professionnelle. Ils appliquent les bases interculturelles acquises dans différentes situations professionnelles internationales. Ils apprennent à gérer des situations de communication récurrentes de façon appropriée et de plus en plus autonome. La confrontation avec la culture de l'autre et avec un autre système de valeurs, permet aux élèves de prendre conscience de leur propre façon d'agir. Ils comprennent que dans un contexte professionnel de plus en plus internationalisé, leurs actions s'appuient sur une expérience interculturelle réussie et intégrée.

### **Niveau 2 : qualification avancée**

A ce niveau, les élèves approfondissent leurs connaissances et élargissent leurs capacités à agir dans des situations de plus en plus complexes, spécifiques à un groupe professionnel, dans un contexte international. Ils continuent de développer leur propre capacité de réflexion et appréhendent les effets de leurs actions et comportements. Ils apprennent à gérer de façon appropriée et de plus en plus autonome des situations de communication inattendues, équivoques et inexplicables.

**Cet enseignement prépare les élèves à la qualification Azubi-Bacpro.**

### Préconisations pédagogiques

L'enseignement est dispensé à un groupe classe ou à un groupe ciblé, dans l'un des deux niveaux de compétences décrit plus haut, à savoir : qualification de base ou qualification avancée. Il est possible d'intégrer l'enseignement des compétences interculturelles aux heures d'enseignement professionnel et/ou de langue.

Les exemples indiqués pour chaque domaine de compétence

1. Bases de l'interculturalité,
2. Capacité réflexive,
3. Compréhension et respect des différents comportements et actions possibles en situation interculturelle,
4. Communication empathique,

sont des suggestions pour l'élaboration du cours. L'enseignant choisit les situations professionnelles, ou plus précisément, les situations spécifiques à un groupe professionnel, de façon pertinente en fonction de la formation suivie par les élèves. Chaque situation d'apprentissage donne lieu à des expérimentations qui permettent un retour réflexif.

L'appropriation du processus d'apprentissage permet la construction des savoirs et l'acquisition de la capacité à agir dans un contexte international en s'inscrivant dans la réalité de l'entreprise.

Il est à noter que les quatre compétences du référentiel de formation sont à traiter de façon spécifique. Cependant, pour développer la « Compétence Interculturelle » dans sa globalité,

il est nécessaire d'aborder chacune de ces compétences en y intégrant les trois autres. Dans l'élaboration des situations d'apprentissage, il est également judicieux de veiller à faire le lien entre Expérience - Réflexion et Connaissances.

## **1/ Bases de l'interculturalité**

### **Niveau 1 : qualification de base**

Les élèves reconnaissent la nécessité d'acquérir des compétences interculturelles. Ils comprennent la signification des concepts liés à l'interculturalité et aux spécificités nationales et savent les mettre en pratique dans la réalisation des activités confiées en milieu professionnel, avec ou dans le pays partenaire.

Ils sont en mesure de définir le concept « Compétence Interculturelle » et de décliner les compétences qui la composent. Ils sont capables de définir le concept « culture » à l'aide d'un modèle. Ils connaissent également le modèle des standards culturels (selon Alexander Thomas) et sont capables de l'appliquer à des exemples de situations professionnelles concrètes dans le contexte franco-allemand.

#### **Exemples de situations d'expérimentation et savoirs associés :**

- Dans le cadre de la préparation à une PFMP (période de formation en milieu professionnel) : organisation du voyage et de l'hébergement, utilisation des moyens de transports, des moyens de paiement, du portable, assurances, etc.
- Les usages dans les entreprises : le tutoiement ou le vouvoiement ; la ponctualité, frontière entre vie privée et vie professionnelle...
- La signification des concepts liés à l'interculturalité : la compétence culturelle, la culture, les modèles culturels, les standards culturels, le cliché, le stéréotype, la discrimination, le préjugé, l'idée préconçue, la xénophobie, le racisme, etc.

### **Niveau 2 : qualification avancée**

Les élèves apprennent à connaître les différentes phases du choc culturel. Ils sont capables de transposer les expériences faites dans un contexte international, les analyser et trouver des stratégies de réussite.

Ils connaissent les dimensions culturelles et sont capables de les différencier des standards culturels.

#### **Exemples de situations d'expérimentation et savoirs associés :**

- Le vécu durant une PFMP : rapports, analyses de situations concrètes.
- La signification des concepts liés à l'interculturalité : le modèle du choc culturel, concepts de dimensions culturelles selon Hall et Hofstede par exemple.

## **2/ Capacité réflexive**

### **Niveau 1 : qualification de base**

Les élèves sont en mesure de verbaliser leurs craintes, appréhensions et questionnements par rapport à une démarche de mobilité professionnelle. Ils ont conscience de leur propre identité culturelle et reconnaissent qu'elle n'est pas forcément partagée par tous et cela même dans leur environnement immédiat. La connaissance et la compréhension de la diversité culturelle leur permettent de se rendre compte de l'impact de leurs propres mécanismes d'interaction. Ils sont alors capables de communiquer de façon adéquate, efficace et respectueuse dans un contexte multiculturel. Ils acquièrent la faculté de relativiser leur propre conception de la réalité de l'entreprise en tenant compte de celle de leurs interlocuteurs.

#### **Exemples de situations d'expérimentation :**

- Un retour réflexif sur sa propre identité culturelle : préparation de l'échange avec les partenaires allemands, avec des exercices du type Mon univers, la capsule culturelle, les constructions coopératives, etc.
- La prise en compte d'expériences où l'élève a vécu la différence ; lors d'une PFMP par exemple à l'occasion des repas, dans le déroulement d'une journée de travail, etc.
- La prise en compte de son propre comportement dans des situations interculturelles : jeux de rôle, exercices de constitution de groupes, d'attitudes en groupe, de communication, etc.

## **Niveau 2 : qualification avancée**

Les élèves considèrent les expériences interculturelles comme un enrichissement ; ils les analysent et développent des stratégies pour pouvoir gérer des situations perçues comme « inconnues », « différentes » et inhabituelles. Ils prennent conscience que la compétence interculturelle ne s'acquiert pas automatiquement mais nécessite un processus d'action et de réflexion pendant toute la vie professionnelle.

### **Exemples de situations d'expérimentation :**

- La réflexion sur sa propre identité culturelle : retour sur l'expérience vécue en entreprise ou lors d'un échange, par exemple : la marguerite culturelle, le carnet de bord d'étonnement réalisé lors du séjour à l'étranger.
- Les stratégies permettant une utilisation constructive des expériences interculturelles (dans mon pays, en entreprise, lors d'échanges, etc.), analyse d'expériences professionnelles.

## **3/ Compréhension et respect des différents comportements et actions possibles en situation interculturelle**

### **Niveau 1 : qualification de base**

Les élèves développent l'aptitude à s'adapter aux personnes, à interagir avec elles de façon appropriée dans les situations professionnelles et d'élargir ainsi leurs champs d'action. En s'appuyant sur leur propre modèle d'interaction, ils sont en mesure d'interagir de façon ouverte, efficace et respectueuse avec des collègues ayant une autre identité culturelle, un autre système de valeurs et des attitudes différentes.

### **Exemples de situations d'expérimentation et savoirs associés :**

- Le changement de perspective : simulations par exemple « l'île Albatros », « des témoins décrivent un voleur »...
- La perception : exercices d'observation (par exemple d'après Asch), différence entre observation et interprétation.

### **Niveau 2 : qualification avancée**

Les élèves apprennent à apprécier la richesse de la diversité rencontrée avec leurs collègues. Ils vivent des différences à plusieurs niveaux : par exemple avec d'autres outils, d'autres façons de travailler, d'autres usages, d'autres visions, d'autres façons de penser, d'autres valeurs. Ces expériences leur permettent de réfléchir sur leurs possibilités d'action. Ils reconnaissent que certains « incidents critiques » peuvent être du fait de la situation elle-même et/ou des personnalités des protagonistes et ne dépendent pas forcément de l'aspect culturel.

### **Exemples de situations d'expérimentation et savoirs associés :**

- La perception : analyse de situations professionnelles vécues avec des collègues présentant des comportements différents.
- Le changement de perspective, par exemple une femme dans différents contextes culturels.
- L'utilisation d' « incidents critiques » : par exemple la méthode de l'assimilation culturelle

## **4/ Communication empathique**

### **Niveau 1 : qualification de base**

Les élèves identifient les effets du langage et l'utilisent dans le cadre de modèles de communication différents. Ils pratiquent l'écoute active dans les échanges avec leurs interlocuteurs professionnels et contribuent à instaurer un climat propice à l'expression des attentes et des opinions de chacun. Grâce à la connaissance et au respect des règles de communication, les élèves sont en mesure de communiquer consciemment de manière adéquate dans un contexte professionnel.

Les élèves connaissent un modèle de communication, ainsi que différents modes de communication et leurs effets.

**Exemples de situations d'expérimentation et savoirs associés :**

- L'écoute active : téléphone sans fil (bouche à oreille) avec images, le message *Je*.
- Les modèles de communication : l'iceberg de la communication, le modèle d'après Schultz von Thun...
- Types de communication : directe, indirecte, verbale, non-verbale, para-verbale, selon la proxémique.

**Niveau 2 : qualification avancée**

Grâce aux connaissances acquises au niveau 1, les élèves sont en mesure de prendre en compte, avec attention et compréhension, les attentes d'interlocuteurs professionnels. Dans des situations critiques, ils identifient si un comportement étrange est du fait de la situation elle-même et/ou de la personnalité de l'interlocuteur et/ou de l'aspect culturel. Ils sont capables de poursuivre malgré tout la communication professionnelle et de transmettre leurs propres requêtes, en tenant compte des besoins, des opinions et des sentiments de l'interlocuteur.

**Exemples de situations d'expérimentation et savoirs associés :**

- Les stratégies de communication réussies : jeux de rôles, simulations, par exemple réaliser le plan d'une ville, les sunnies et les moonies, connaissance de malentendus linguistiques (faux amis), études de cas issus de situations professionnelles.
- La communication empathique : gestion des conflits.

## ► Le descriptif de formation et la définition des épreuves

Formation et définition des épreuves Azubi-Bacpro	
<b>Diplômes concernés</b>	<p>Pour la France :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>un baccalauréat professionnel.</li> </ul> <p>En Allemagne :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>pour les coopérations impliquant des élèves sous statut scolaire à temps plein : un certificat de fin d'études, la Fachhochschulreife,</li> <li>pour des coopérations impliquant des apprentis du côté allemand : le Zeugnis relatif à la formation préparée.</li> </ul>
<b>Conditions de réalisation</b>	<p>Le dispositif repose sur des partenariats (établissements scolaires, centres de formation français et allemands et entreprises des deux pays) permettant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>une coopération entre les équipes pédagogiques pendant le cursus de formation obligatoire dans chaque pays,</li> <li>un enseignement de modules de formation en coopération,</li> <li>des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) d'une durée correspondant aux exigences des référentiels de chaque pays.</li> </ul>
<b>Enseignement</b>	<p>Pour la France :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>spécialité professionnelle enseignée en langue allemande (3 heures hebdomadaires),</li> <li>approfondissement linguistique (1,5 heure hebdomadaire),</li> <li>ouverture culturelle dans le cadre du dispositif des enseignements généraux liés à la spécialité (EGLS) 20 heures annuelles - contenu de formation à établir en commun.</li> </ul> <p>Pour l'Allemagne :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>spécialité professionnelle enseignée en langue allemande,</li> <li>approfondissement linguistique,</li> <li>ouverture culturelle assurée à la place de l'éducation civique (20 heures annuelles) - contenu de formation à établir en commun.</li> </ul> <p>Dans le cadre de l'expérimentation, il est envisagé de remplacer l'enseignement de l'anglais par le français. Il est dispensé par des enseignants possédant la compétence linguistique requise :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>en France, les enseignants de spécialité ont obtenu la certification complémentaire DNL allemand,</li> <li>en Allemagne, les professeurs de spécialité professionnelle doivent être formés.</li> </ul> <p>Dans le cadre du partenariat, les établissements élaborent des modules de formation communs. Il convient de croiser les référentiels propres à la spécialité professionnelle, de mettre en exergue les points de convergence, et ainsi d'élaborer des modules de formation.</p>
<b>Déroulement des épreuves</b>	<p>Pour la France, les élèves passent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>les épreuves (en ponctuel ou en CCF) correspondant à leur série et comptant pour le baccalauréat professionnel en langue française,</li> <li>la certification « allemand en milieu professionnel » pour l'académie de Strasbourg,</li> <li>les épreuves spécifiques du dispositif Azubi-Bacpro relèvent du CCF : <ul style="list-style-type: none"> <li>l'évaluation des compétences interculturelles en langue française,</li> <li>l'évaluation de la période de formation en milieu professionnel,</li> <li>l'évaluation des compétences professionnelles, linguistiques et interculturelles. Cette évaluation est réalisée en langue allemande dans l'entreprise du pays d'accueil.</li> </ul> </li> </ul> <p>Pour l'Allemagne, les élèves ou apprentis passent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>les épreuves comptant pour la Fachhochschulreife en langue allemande,</li> <li>les épreuves spécifiques en langue française permettant l'obtention de l'attestation de réussite des épreuves liées : <ul style="list-style-type: none"> <li>l'évaluation des compétences interculturelles en langue allemande,</li> <li>à la spécialité professionnelle en langue étrangère, certification KMK,</li> <li>aux compétences axées sur le cœur du métier réalisées par le tuteur d'entreprise d'accueil du stagiaire.</li> </ul> </li> </ul>
<b>Certifications</b>	<p>Les élèves ou apprentis français ayant passé ces épreuves obtiennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>le diplôme relevant du pays,</li> <li>l'attestation « Azubi-Bacpro » validant : <ul style="list-style-type: none"> <li>les compétences professionnelles du pays partenaire,</li> <li>les compétences interculturelles,</li> <li>la ou les périodes de formation en milieu professionnel,</li> <li>les compétences de communication professionnelle en allemand.</li> </ul> </li> </ul> <p>Une qualification complémentaire en langue étrangère de niveau B2 peut être délivrée par les chambres consulaires. Elle est reconnue par les entreprises du Bade Wurtemberg.</p>

## AZUBI-BACPRO

### Rentrée 2014

- 🇫🇷 Lycée des métiers de l'hôtellerie Alexandre Dumas Illkirch
- 🇩🇪 Paul Kerscheneinsteiner Schule Bad Überkingen
- 🇫🇷 Commercialisation et services en restauration Lycée polyvalent Charles de Gaulle Pulversheim
- 🇩🇪 GHS Emmendingen
- 🇫🇷 Électrotechnique et équipements communicants
- 🇫🇷 Lycée polyvalent Jean Mermoz Saint Louis
- 🇩🇪 Walter Eucken Schule Karlsruhe Commerce
- 🇫🇷 Lycée polyvalent Schongauer Colmar
- 🇩🇪 Rudolf Eberle Schule Bad Säckingen Commerce

### Rentrée 2015

- 🇫🇷 Lycée des métiers Charles Pointet Thann
- 🇩🇪 Landesberufsschule für Hotel- und Gaststättenberufe Tettwang
- 🇫🇷 Commercialisation et services en restauration Lycée Stanislas Wissembourg
- 🇩🇪 Heinrich-Hertz-Schule de Karlsruhe
- 🇫🇷 Électrotechnique et équipements communicants

### Rentrée 2016

- 🇫🇷 Lycée polyvalent Émile Mathis Schiltigheim
- 🇩🇪 Berufliche Schulen Kehl
- 🇫🇷 Commerce
- 🇩🇪 Lycée professionnel du Rebberg Mulhouse
- 🇩🇪 Edith-Stein-Schule Freiburg im Breisgau
- Accompagnement soins et services à la personne

## AZUBI-BACPRO

une chance pour la future insertion professionnelle de l'élève ou de l'apprenti.

À l'issue de la formation, en cas de réussite, les élèves et les apprentis français seront titulaires :

- du baccalauréat professionnel
- d'une attestation de compétences professionnelles
- d'une *Zusatzqualifikation in der Fremdsprache* élaborée par les chambres et reconnue par les entreprises outre-Rhin. Elle permet de valider les compétences linguistiques de niveau B2 liées à des situations de communication professionnelles.

Avec le soutien financier de



# AZUBI-BACPRO

Co-qualification Franco-allemande  
Pas de procédure d'inscription spécifique





# AZUBI-BACPRO

L'Azubi-Bacpro – Azubi pour *Ausbildung* (formation) et *Auszubildende* (apprenti) – permet aux élèves et apprentis français et allemands d'obtenir, en plus du diplôme de leur pays d'origine, une attestation de compétences reconnue de l'autre côté de la frontière.

## Comment bénéficié de cette formation ?

Le dispositif Azubi-Bacpro sera proposé aux élèves inscrits à la rentrée 2015 dans les formations et les établissements concernés. **Il n'y a pas de recrutement spécifique.**

## Comment se déroule la formation ?

Elle repose sur un partenariat solide sur l'ensemble du cursus de formation (3 ans) avec un établissement de formation du pays voisin engagé dans le même dispositif. Ce partenariat s'appuie également sur les relations avec le monde économique.

La formation des trois années est basée sur un enseignement modulaire réalisé en tandem, un projet donnant du sens aux apprentissages. Elle permet l'acquisition de compétences inter-culturelles, linguistiques et professionnelles.

Afin de maîtriser la langue de communication professionnelle, l'élève bénéficie :  
- de l'enseignement de la spécialité en langue allemande à hauteur de 3 heures /semaine,

- d'un approfondissement linguistique d'une heure et demie par semaine.

20h/année sont consacrées à l'acquisition des nécessaires compétences interculturelles en vue d'une insertion réussie en entreprise. Les périodes de formation en milieu professionnel dans le pays partenaire de 6 à 8 semaines permettent à l'apprenant de s'adapter à la différence et de vivre une mobilité.

## Quel intérêt pour nos élèves ?

- ➔ Élever leur niveau de qualification grâce aux compétences linguistiques et interculturelles acquises.
- ➔ Augmenter leurs chances d'insertion professionnelle en France et dans les pays germanophones.
- ➔ Faciliter leur éventuelle intégration dans une formation de BTS en alternance dans le cadre de l'apprentissage transfrontalier. En effet, de nombreuses entreprises allemandes proposent des contrats d'apprentissage post-bac.
- ➔ Répondre aux réalités économiques du Rhin Supérieur.

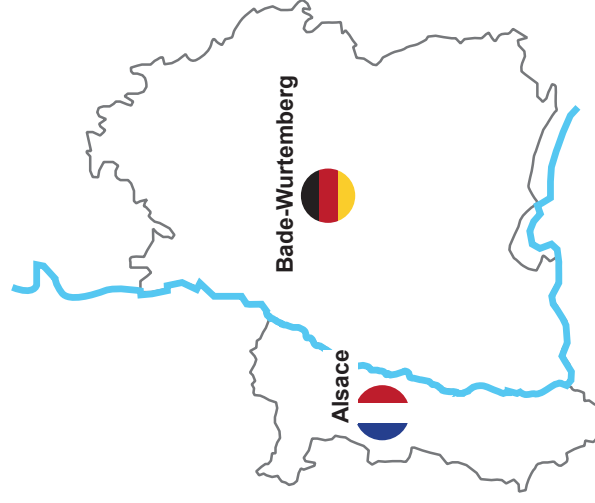
## La première langue des exportations françaises est l'allemand (35%, devant l'anglais avec 30%)

- ➔ 300 000 salariés en France et 400 000 en Allemagne travaillent dans le cadre d'échanges franco-allemands.
- ➔ Sur le territoire français, des milliers d'emplois demeurent non pourvus faute de trouver des candidats compétents en allemand.

**Les situations démographiques et de l'emploi sont diamétralement opposées entre les deux pays.**

- En 2013, des taux de chômage de 10,5% en France et 9,5% en Alsace, contre 4,2% à Freiburg et 3,6 en Ortenau.
- A l'horizon 2020, la population de 16-25 ans sera stable en Alsace (-0,4%) mais chutera de 30% en Brisgau et Ortenau.

En 2014, environ 28 000 personnes qualifiées manquent sur le marché du travail dans la partie sud du Rhin Supérieur du côté allemand.



Brochure réalisée par Ginette Kirchmeyer et Isabelle Wolf – septembre 2016  
Avec le soutien financier de

